Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202543-20251210-DELIB20251203-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 à 20H00.

Le mercredi 10 décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.

Membres en exercice : 15 *Convocation du : 05.12.2025*
Membres présents : 10
Secrétaire de séance : Julie LE BESCONT.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Pascale LE MORVAN - Véronique SOYER - Brendan CORRE - Bernard PERROT - Marie-France PRIGENT- Joël AMIGON - Yvon ROUZAUT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Yves CAVAN - Didier PLUNET.

Absents : Lucienne GAUTIER - Nathalie REMOND LE BOUBENNEC - Anthony LE HOUEROU.

DELIBERATION n° 2025.10.12-03

Objet : Budget - Opérations d'Amortissement des immobilisations – Fonds de concours pour le parc roulant SDIS 22.

Vu la délibération n°2025.11.06-04 du 11.06.2025 attribuant une subvention d'investissement au SDIS pour 2025 et 2026,

Vu la délibération n°2024.13.03-05 du 13.03.2024 portant sur les modalités d'amortissement,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer pour fixer la durée d'amortissement du fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22. L'amortissement débutera en 2026.

Il indique que cette attribution est versée au compte 20415331 et amortie au compte 280415331.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de fixer la durée d'amortissement à 5 ans.
- AUTORISE le Maire à viser tout document relatif à cette affaire.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

La Secrétaire de séance
Julie LE BESCONT

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)